
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

Compagnie Aérienne Inter Régionale Express
Société Anonyme au capital de 3.217.364,60 euros
Siège social : 17 lot Agat - Immeuble Technopolis – ZI JARRY
441 160 355 RCS POINTE A PITRE

Avis de convocation

MM. les actionnaires de la société susvisée sont informés qu'une Assemblée Générale Mixte se tiendra par vidéo conférence sur la plateforme Zoom, le Mardi 26 juillet 2022 à 9 h30 -fuseau horaire UTC/GMT-4-, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés et approbation desdits rapports ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ; et quitus aux administrateurs et commissaires aux comptes
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et des conventions qui y sont mentionnées ;
- Examen des nominations et renouvellement aux fonctions d'administrateurs ;
- Questions diverses

A titre extraordinaire :

- Nécessité de décider la poursuite de l'activité de la société malgré les pertes au moins égales à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RESOLUTIONS ORDINAIRES:

PREMIERE RESOLUTION
APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX, CONSOLIDES ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURSET
COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, qui font ressortir un résultat déficitaire de -16.573.029,47€uros.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports susmentionnés, approuve également les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi

que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports qui font ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé déficitaire de -7.373.479,86 €.

L'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit un déficit de > euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur.....	1.1259.539,69 €
- Résultat déficitaire de l'exercice.....	-16.573.029,47 €

Affectation

- Dotation à la réserve légale.....	0 €
- Affectation du solde au poste « report à nouveau »	-16.573.029,47€

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION
LECTURE ET APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE ET CONVENTIONS QUI Y SONT MENTIONNEES

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées visées par les articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION
EXAMEN DES NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENT AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée générale des actionnaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide :

- i) d'approuver la proposition de nomination en qualité de nouvel administrateur membre du Conseil d'Administration de la Société :

- Monsieur Alexandre KOURRY

Cette nomination aura une durée d'une année et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- ii) d'approuver le renouvellement des administrateurs à savoir :
- Eric KOURRY
 - Danielle SELBY
 - Christian Marchand
 - CAG YXOR
 - GUYANE AERO INVEST
 - Stéphane WESSELS

à l'exception de Serge TSYGALNITZKY décédé au cours de l'exercice et non remplacé.

Ces nominations ou renouvellement auront une durée d'une année et prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- iii) de prendre acte de la démission de K FINANCE à ses fonctions d'administrateur.

CINQUIEME RESOLUTION **QUESTIONS DIVERSES**

RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

SIXIEME RESOLUTION **NECESSITE DE DECIDER LA POURSUITE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE MALGRE LES PERTES AU** **MOINS EGALS A LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide *à l'unanimité* de poursuivre l'activité de la société.

SEPTIEME RESOLUTION **POUVOIRS**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publications afférents aux résolutions adoptées ci-dessus.

*
* *

Les codes permettant d'accéder à l'assemblée sont les suivants :

Participer à la réunion Zoom
<https://us02web.zoom.us/j/84391025468?pwd=WVgweGJiUStZV0phaW54TGluEhxUT09>

ID de réunion : 843 9102 5468
Code secret : 347864

L'accès étant réservé aux actionnaires ou représentants de ceux-ci, il est préférable d'informer Mme Danielle SELBY dselby@airantilles.com pour toute demande de connexion.

*
* *

Les actionnaires ont le droit d'assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Des formules de pouvoirs sont à la disposition des actionnaires au siège social. Une formule de procuration peut également être adressée à tout actionnaire qui en fera la demande par écrit. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

A compter de la convocation de l'assemblée, tout actionnaire peut demander par écrit à la société de lui adresser, le cas échéant par voie électronique, un formulaire de vote par correspondance. Cette demande doit être déposée ou parvenue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration.

Une réponse commune peut être apportée à ces questions dès lors qu'elles présentent le même contenu.

Les questions écrites sont envoyées, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse électronique suivante : dselby@airantilles.com.

Les questions écrites sont accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

A compter de la présente convocation, tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social chez AIR ANTILLES 17 Lot Agat – Immeuble TECHNOLIS – ZI de Jarry – 97122 BAIE MAHAULT, du texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément, notamment, aux articles L225-115 et R225-83 du Code de commerce.